MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP29-8-88036685

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS
ABONNEMENT ANNUEL : 80 F
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A
(7) 862.20.39

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

2 Juin 1983
N° de série continue 47
Bulletin n° 14

ATTENTION DOCUMENTS A CONSERVER :
p. 3 : MALADIES DE CONSERVATION DES PECHES
p. 4 : PROTECTION PHYTOSANITAIRE DU MELON DE PLEIN AIR

ARBRES FRUITIERS :

CERISIER

Mouche de la cerise - Le vol amorcé depuis les 15-20 Mai dans les régions précoces (CHAMBONAS, ST JUST) se poursuit. Pour ces régions il est trop tard pour employer le DECIS. On maintiendra la protection des vergers de cerises tardives (à partir de Reverchon) en respectant les délais d'emploi avant récolte.

Protection fongicide avant récolte - Ne pas traiter trop près de la récolte : ATTENTION aux risques de RESIDUS. Cette protection est valable aussi contre l'anthracnose des feuilles.

PECHER

Tordeuse orientale - Pour les vergers adultes, il n'y a plus lieu d'intervenir avant le début du 2ème vol. Pour les jeunes vergers en formation, en présence d'attaques sur pousses vers les 8-10 Juin, un traitement sera réalisé à cette date.

Puceron vert (Myzus) - Eviter toute intervention généralisée.

Cochenille du murier - L'intervention de base reste le TRAITEMENT D'HIVER. Si celui-ci a été fait, aucun traitement n'est nécessaire. Sinon dans les quelques vergers attaqués, on interviendra dès réception sur les arbres contaminés uniquement avec méthidathion à 60 g de ma/hl (ULTRACIDE), pour détruire les larves mobiles qui essaiment actuellement.

POIRIER - POMMIER

Carpocapse - Il est important de veiller à renouveler à temps les traitements selon les cadences indiquées dans notre précédent Bulletin. En effet, seule une protection soignée de la 1ère génération permettra l'aménagement de la lutte sur la 2ème génération.

Régions tardives : Dans les vergers protégés au DIMILIN à 40 g de produit commercial/hl (diflubenzuron) le 1er traitement sera appliqué en fin de semaine prochaine. Si l'on choisit un larvicide classique, attendre un prochain Bulletin.

LUTTE AMENAGEE CONTRE LE CARPOCAPSE

Cette méthode peut conduire fréquemment à une absence de protection contre la 2ème génération, et ceci avec un maximum de sécurité.

2 CONTROLES sont à effectuer selon les modalités suivantes :
. pour chaque contrôle, observer 1000 fruits par parcelle ; 20 fruits par arbre sur 50 arbres. (20 arbres en bordure et 30 à l'intérieur du verger)
. contrôler uniquement des fruits groupés, côté sud et ouest de l'arbre.

- le 1er contrôle sera effectué :
  . entre le 8 et le 13 juin pour les régions précoces (CHAMBONAS, ST JUST)
  . entre le 15 et le 20 juin pour les régions de précocité moyenne (AUBENAS, ST SERNIN, LUSSAS, GROSPIERRE)
  . attendre un prochain avis pour les régions tardives
- le 2ème contrôle sera effectué environ 3 semaines après le premier.

LA PROTECTION CONTRE LA 2ème GENERATION NE SERA NECESSAIRE QUE SI L'ON A OBSERVE PLUS DE 10 ATTAQUES SUR LE TOTAL DES 2000 FRUITS OBSERVES.

P 115

POMMIER

Mineuse cerclée (Leucoptera) - Pour les seuls vergers très infestés l'année dernière (au moins 1 à 2 mines par feuille), 2 cas sont à considérer :

- vergers traités au DIMILIN : aucune intervention spécifique n'est à envisager.
- vergers traités avec un larvicide classique : une intervention est à envisager vers le 10 juin avec méthomyl à 75 g de ma/hl (LANNATE 20 L), également efficace contre le Carpocapse.

Mineuse marbrée - Pas de traitement actuellement.

Oïdium - Là où des symptômes sont visibles, resserrer les cadences de traitement.

PETITS FRUITS

FRAMBOISIER

La floraison est atteinte en situation moyenne et elle est proche en situation tardive. Il y a lieu d'envisager la 2ème intervention, qui vise à la fois les vers des framboises et la pourriture grise.

Traiter en dehors des heures de butinage. Ce traitement sera renouvelé aux stades G-H.

VIGNE

MILDIOU

Attention, la situation est préoccupante : suite aux pluies du 15 au 18 Mai, de nombreuses taches secondaires sur feuilles sont apparues cette semaine et fructifient actuellement, ceci sur l'ensemble du vignoble (d'Alba, à Orgnac, aux Vans).

Localement, les attaques peuvent être graves (taches tous les 3-4 pieds) dans les vignes non protégées lors des pluies citées.
La poussée rapide de la végétation, l'approche de la floraison incite à être prudent : en conséquence, le renouvellement de l'ensemble des produits doit avoir lieu dès réception.

Dans les parcelles attaquées, il est préférable d'employer des produits pénétrants ou systémiques.

Là où des orages locaux ont lieu sur des vignes non protégées, nous rappelons qu'il est possible d'intervenir dans les 3 jours qui suivent avec un produit à base de cymoxanil.

BLACK ROT

De même que pour le mildiou, dans les zones contaminées (Vallée de l'Ibie, Voguë, d'Aubenas, aux Vans), la situation est inquiétante sur certaines parcelles. De nombreuses taches primaires font leur apparition actuellement ; les premières contaminations secondaires auront lieu avec les prochaines pluies, ce qui va provoquer une importante dissémination de la maladie.

Dans les vignes concernées, la lutte mildiou-black rot sera conduite de préférence avec les matières actives suivantes : manèbe, mancozèbe, propinèbe, zinèbe.

OIDIUM

Dans l'immédiat, seules quelques pousses oïdiées sont visibles ; la pression de la maladie est faible, mais devrait s'accentuer avec le temps orageux.

Dans les parcelles où le Black Rot est présent on utilisera de préférence BAYLETON ou RUBIGAN.

TORDEUSE DE LA GRAPPE

Quelques rares glomérules sont visibles actuellement dans le vignoble.

Dans l'ensemble aucun traitement n'est donc justifié pour l'instant.

Toutefois, très localement des infestations peuvent exister ; nous rappelons que dans tous les cas le seuil d'intervention est de 200 glomérules pour 100 grappes.

P 116

ARBRES FRUITIERS :

PECHER : MALADIES DE CONSERVATION

La mise au froid rapide retarde le développement de ces maladies, mais ne l'empêche pas, après la sortie du frigo. Le rôle du froid est principalement de ralentir le processus de maturation.

Toute cause de blessures, frottements, etc... au cours de la cueillette et du conditionnement accroît le risque de contaminations secondaires.

Le niveau de pollution du milieu joue aussi un rôle important. On doit éviter de constituer des dépôts de déchets et écarts de triage à proximité des vergers ou des installations de conditionnement et de conservation. Tous les écarts de triage doivent être éliminés au loin de façon journalière.

Enfin, des emballages de cueillette propres constituent également une précaution utile à observer.

A l'approche de la maturité sur toutes variétés : - PROTEGEZ LES FRUITS -

En appliquant l'une des stratégies suivantes :

1°) - 20 jours avant la récolte : Folpel (nombreuses spécialités) : 150 g ma/hl
ou bénomyl : BENLATE à 60 g de produit commercial/hl

- 7 jours avant la récolte : Vinchlozoline : RONILAN à 100 g de produit commercial/hl

En cas de pluie importante entre ces deux traitements, il convient de renouveler le premier en alternant les produits utilisés.

OU

2°) - 20 jours avant la récolte : iprodione : ROVRAL à 150 g de produit commercial/hl ou KIDAN à 0,3 l de produit commercial/hl ou vinchlozoline : RONILAN à 150 g de produit commercial/hl

- 7 jours avant la récolte : folpel (nombreuses spécialités) : 150 g de ma/hl

OU

3°) - 20 jours avant la récolte : iprodione (ROVRAL, KIDAN) ou folpel (nombreuses spécialités).

- 7 jours avant la récolte : bénomyl (BENLATE)

Enfin, dans le cas de vergers moins exposés (variétés de saison ou moins sensibles aux monilioses, saison très sèche) un seul traitement à 16 jours peut être suffisant avec l'un des produits déjà cités. D'autres produits sont également plus ou moins actifs, mais peuvent présenter des problèmes de rémanence ou d'autres inconvénients (marquage des fruits, goût...).

L'iprodione (ROVRAL, KIDAN) est interdit d'emploi sur pêchers durant les 15 jours qui précèdent la récolte.

Les doses indiquées sont valables pour des volumes hectare de l'ordre de 1000 litres.

Le Bénomyl ne doit être utilisé qu'une fois en saison.

De même, il n'est pas souhaitable de répéter tout au long de la saison des produits de la famille des "imides cycliques", même en les alternant entre eux, en raison des risques d'apparition de résistance croisée chez les monilias (vinchlozoline et iprodione). Ces produits, très performants, doivent être réservés aux périodes de haut risque, comme indiqué dans les exemples précédents.

ARNOUX
INRA - ST MARCEL LES VALENCE

P117

PROTECTION PHYTOSANITAIRE DU MELON DE PLEIN AIR EN BAS-VIVARAIS

Le melon est très sensible aux résidus de simazine : attention aux précédents vigne et maïs notamment.

L'OIDIUM UNE PROTECTION INDISPENSABLE :
. deuxième quinzaine de juin : 1 à 2 traitements Soufre mouillable + Mancozèbe
. ensuite : maintenir la protection avec un fongicide de synthèse

Matières actives		Spécialités commerciales	Délais avant récolte
. Bupirimate	25 g/hl	NIMROD	7 jours
. Ditalimfos	50 g/hl	LAPTRAN, PLONDREL	2 jours
. Imazalil	10 g/hl	FUNGAFLOR	3 jours
. Triadiméfon	7,5 g/hl	BAYLETON	2 jours
. Fénarimol		RIMIDINE, RUBIGAN	

SI VOUS DEVEZ TRAITER CONTRE LES **PUCERONS NOIRS** :
ATTENTION AUX ABEILLES
utiliser un aphicide homologué en cultures légumières
ET non dangereux pour les abeilles

Matières actives		Spécialités commerciales	Délais avant récolte
. Bromophos méthyl	50 g/hl	RHODIANEX	7 jours
. Diéthion	75 g/hl	RHODOCIDE	15 jours
. Phosalone	60 g/hl	AZOFENE, ZOLONE	15 jours
. Pyréthrine synergisée	12 g/hl	FOGOX	sans délais

INTERVENIR EN DEHORS DES HEURES DE BUTINAGE
(le soir de préférence)

Attention aux ennemis secondaires :

Anthracnose ou Nuile rouge - taches sur feuilles et sur fruits, surface brunâtre puis noire.

Lutte : Manèbe + Mancozèbe) dose du fabricant (L'UN DE CES PRODUITS PEUT ETRE ASSOCIE
Manèbe + Zinèbe, Manèbe) (SYSTEMATIQUEMENT AUX ANTI-OIDIUM
Bénomyl) (DEBUT JUILLET.

Carence en molybdène - surtout sur vieilles vignes et terrains neufs : végétation arrêtée au stade 2 - 4 feuilles aspect "plombé" et nécroses marginales des feuilles.

Lutte : Molybdate d'ammonium à 2 g/hl (généralement en juin).

Acariens (exceptionnel)

Lutte : Acaricide homologué et non dangereux pour les abeilles type : Binapacryl, Chinométhionate, Dicofol, Diethion, Cyhéxatin, Tetradifon, Tetrasul...

Document établi en collaboration avec M. VENDRAN, Conseiller du GVA des Basses Vallées de l'Ardèche et du Chassezac.

P 118